



D.P.C.C

م.ش.ت.ت

Note d'observations sur le projet initial de la déclaration de l'ANUE4

Nous nous félicitons du choix du thème de l'ANUE4 et du Projet de la Déclaration dans sa globalité. En effet tout le monde, s'accorde aujourd'hui sur le fait que la protection de l'environnement et le développement durable exige des solutions novatrices autant sur le plan technologique (innovation de produit et de procédé), sur le plan gouvernance (innovation organisationnelle, managériale ou encore institutionnelle), sur le plan transparence (partage des données) ou sur le plan de changement de paradigme à travers le changement de mode de consommation et de production.

La lecture de cette version initiale de la déclaration, a permis de soulever les remarques suivantes :

- Nécessité de prise en compte des contextes nationaux et des différences du niveau de développement entre les pays pour la mise en œuvre des objectifs de la déclaration notamment à travers la considération du principe de responsabilité commune mais différenciée ;
- La disponibilité des données est essentielle pour la prise de décision en matière de gestion rationnelle des ressources. Cependant, les besoins en terme d'assistance technique, financière ainsi que le renforcement des capacités pour fournir et gérer des données nouvelles, fiables et régulières constituent un défi majeur pour les pays en développement. D'où la nécessité de bien les mettre en exergue dans la déclaration ;
- La nécessité de l'implication de l'ensemble des acteurs concernés pour atteindre les objectifs escomptés notamment en développant des partenariats innovants et la mise en réseau entre les établissements de recherche et le secteur privé à travers la création de plateformes d'échange dédiées à cet effet ;
- Le renforcement de la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire est aussi un élément essentiel à prendre en considération dans la mise en œuvre des objectifs de la déclaration.